

T610 CFF

# T610 CFF

## Frais pour prestations de services CFF

1.1.2024

# Table des matières

1 Frais pour prestations de services CFF .....	3
10 Abonnement de dépôt.....	3
11 Bagages .....	3
12 Tarif horaire .....	4
14 Taxe de réservation .....	4
16 Frais d'envoi à l'étranger pour la vente par téléphone .....	4
17 Frais pour la réimpression d'OnlineTickets.....	5
2 Tarif pour les prestations de service du Servicecenter des recettes .....	6
20 Remarques préliminaires .....	6
21 Champ d'application.....	6
22 Traitement par le Servicecenter des recettes .....	6
23 Facturation par le Servicecenter des recettes .....	6

# 1 Frais pour prestations de services CFF

## 10 Abonnement de dépôt

### 10.000 Prestation

L'abonnement permet de louer un emplacement.

L'entreprise de chemin de fer répond des éventuels pertes ou dommages uniquement si elle en est responsable.

S'il n'y a pas assez de place, les personnes titulaires d'un abonnement des transports publics sont prioritaires.

Lorsqu'un vélo est enregistré comme bagage, il faut retirer l'abonnement de dépôt du vélo. Si le vélo est retiré après l'échéance du délai d'entreposage gratuit à la gare de destination, on ne percevra pas de frais pour autant que la cliente ou le client soit en mesure de présenter son abonnement de dépôt (abonnement et pièce d'identité).

### 10.100 Prix

Vélo (1 mois)	CHF 10.–
Cyclomoteur (1 mois)	CHF 20.–
Abonnement interne (12 mois)	CHF 90.–

### 10.200 Comptabilisation

Article CASA – 284 Abonnement mensuel Bike+Rail

Article CASA – 50284 Abonnement annuel interne Bike+Rail

- Partie 1 (original) pour l'objet
- Partie 2 (copie) pour la ou le propriétaire

Pour fixer l'abonnement de dépôt à l'objet, on peut utiliser la fourre plastique transparente pour bagages CH (form. 952-77-009).

## 11 Bagages

La comptabilisation des frais suivants s'effectue au moyen du produit tiers CASA 44 – Frais CH (avec TVA). La pièce justificative CASA est remise à la cliente ou au client comme quittance.

### 11.100 Dédouanement des bagages avion aéroport étranger-gare/bagages avion aéroport étranger-domicile

Frais, dédouanement, amendes imputés par les autorités douanières

Forfait CFF pour le traitement CHF 96.–

## 12 Tarif horaire

### 12.000 Dispositions d'application

Le tarif horaire est appliqué pour les suppléments en tout genre.

La comptabilisation s'effectue au moyen du produit tiers CASA 44 – Frais CH (avec TVA).  
La pièce justificative CASA est remise à la cliente ou au client comme quittance.

### 12.100 Frais

Supplément par quart d'heure (15 minutes) entamé	CHF 25.–
--	----------

Montant minimal CHF 25.–

## 14 Taxe de réservation

### 14.000 Dispositions d'application

Pour les réservations de places sur des trajets d'autres entreprises de transport, par exemple sur des lignes touristiques de CarPostal Suisse ou dans la voiture-restaurant du Glacier Express, effectuées sur Internet à la demande de la cliente ou du client, une taxe de réservation de CHF 5.– par personne et par réservation est perçue.

La comptabilisation s'effectue au moyen du produit tiers CASA 44 – Frais CH (avec TVA).  
La pièce justificative CASA est remise à la cliente ou au client comme quittance.

### 14.100 Frais

Taxe de réservation	CHF 5.–
(pour réservations hors des systèmes de vente des CFF)	par personne/réservation

## 16 Frais d'envoi à l'étranger pour la vente par téléphone

### 16.000 Dispositions d'application

Des frais d'envoi à l'étranger sont prélevés selon le chiffre 16.100 lors de la vente par téléphone via le Contact Center CFF. Les frais d'envoi sont facturés par dossier.

### 16.100 Frais

Frais d'envoi International courrier A	CHF 8.–*
--	----------

\* Indications de prix sans garantie

### 16.200 Facturation courrier A international

La comptabilisation s'effectue au moyen du produit tiers CASA 43 – Frais IP (sans TVA).  
Le justificatif CASA doit être joint à la commande.

## **17 Frais pour la réimpression d'OnlineTickets**

### **17.000 Frais de réimpression d'OnlineTickets du dossier client CASA**

Voir T600/chapitre 3.2.4

### **17.100 Frais de réimpression d'OnlineTickets de réseaux partenaires**

Il est possible de réimprimer des OnlineTickets des sites Internet des réseaux partenaires aux points de vente CFF contre paiement de CHF 5.– de frais par billet. Seul la voyageuse ou le voyageur est habilité à retirer un billet de remplacement. Il y a lieu de vérifier ce droit au moyen d'une pièce d'identité officielle.

# 2 Tarif pour les prestations de service du Servicecenter des recettes

## 20 Remarques préliminaires

20.000 Le présent tarif contient les dispositions internes relatives aux suppléments et taxes pour les traitements consécutifs à des irrégularités en rapport avec des voyages sur le réseau des CFF ou de communautés tarifaires de transport régionales. De même, il fixe les responsabilités pour la liquidation des cas, en particulier la facturation par le Servicecenter des recettes.

## 21 Champ d'application

21.000 Voyages sans titre de transport valable ou avec titre de transport en partie valable et autres irrégularités dans le cadre de l'utilisation des installations de transport des CFF ou des communautés tarifaires de transport régionales.

## 22 Traitement par le Servicecenter des recettes

22.000 Si le montant dû ne peut pas être acquitté directement dans le train, le personnel de contrôle doit établir un formulaire «Voyage sans titre de transport valable» (form. 7000). Le form. 7000 peut être remis aux voyageuses et voyageurs par les entreprises de transport qui confient le traitement de ces formulaires au Servicecenter des recettes des CFF. Le traitement incombe au Servicecenter des recettes compétent.

22.100 Le traitement des form. 7000 incombe généralement à l'entreprise de transport concessionnaire (ETC) qui a établi le formulaire. Les exceptions sont réglées bilatéralement par les ETC.

22.200 Les form. 7000 établis par le personnel de contrôle des ETC doivent être envoyés au département de l'entreprise de transport indiqué en en-tête, indépendamment du domicile des voyageuses et voyageurs concernés. Aux CFF, les Servicecenters des recettes de Zurich et de Lausanne sont compétents.

## 23 Facturation par le Servicecenter des recettes

23.000 Les montants ci-après sont facturés par le Servicecenter des recettes.

23.100	Recouvrement après une irrégularité	Frais
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supplément en tout genre, par quart d'heure (15 minutes) entamé</li> </ul>	+ CHF 25.–
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement du form. 7000</li> </ul>	+ CHF 30.–

**23.200 Frais de sommation et de plainte**

Recouvrement après une irrégularité	Frais
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de sommation (1<sup>re</sup> relance)</li> </ul>	+ CHF 40.–
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt de plainte pénale</li> </ul>	+ CHF 50.–
<ul style="list-style-type: none"> <li>Retrait de la plainte pénale</li> </ul>	+ CHF 50.–

**23.300 Paiement par acomptes**

Taxe de procédure pour l'établissement de la convention	Frais
<ul style="list-style-type: none"> <li>Taxe de procédure</li> </ul>	+ CHF 40.–

**23.400 Transfert au centre de recouvrement juridique**

Transfert à F-SSO (CredInkasso)	Frais
<ul style="list-style-type: none"> <li>Taxe de procédure</li> </ul>	+ CHF 40.–

**23.500 Retrait de la poursuite**

Demande de retrait de la poursuite et suppression du registre des poursuites (pas de droits tarifaires). Condition déterminante: l'ensemble des créances CFF (y compris les frais administratifs pour le retrait de la poursuite) ont été entièrement payées.	Frais
<ul style="list-style-type: none"> <li>Taxe de procédure</li> </ul>	+ CHF 50.–

**23.600 Dépôt auprès du Servicecenter des recettes**

Dépôt d'abonnements personnels comme l'abonnement général, l'abonnement demi-tarif ou semblable	Frais
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt durant la durée de validité de l'abonnement</li> </ul>	+ CHF 100.–